

Arrêté du Maire

N°2024-36

Objet : Arrêté numérotation Rue du Prieuré

Nous, Bruno GAUTIER, Maire de la Commune d'Ocquerre,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-28,

VU la délibération du 26 septembre 2024 portant dénomination de voie,

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations, des bâtiments industriels ou commerciaux constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDÉRANT la demande du cabinet de géomètre RD GEO de prendre un certificat de numérotage des lots à bâtir autorisés par la DP 077 343 24 00003 et en vue d'établir la division modificative du parcellaire cadastrale,

CONSIDÉRANT de prévoir la modification de la numérotation de la maison d'habitation implantée sur les parcelles cadastrées B 0074, B 0075, B 324 et ZH 31,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation d'un numéro de voirie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les immeubles désignés ci-après se voient attribuer le numéro suivant :

Propriétaires	Sections cadastrales	Numéro attribué
Indivision MEUNIER	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 420 (après division) Lot 1	N°10 Rue du Prieuré
	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 421 et B 423 (après division) Lot 2	N°8 Rue du Prieuré
	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 422 et B 424 (après division) Lot 3	N°6 Rue du Prieuré
	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 425 (après division) Lot 4	N°4 Rue du Prieuré
	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 426 (après division) Lot 5	N°2 Rue du Prieuré

MAROT EMILIE MEUNIER HUBERT DESIRE	B 0074, B0075, B 324, ZH 31 – Ancien adressage 4 Rue Marnoue Les Moines	1 Rue du Prieuré
--	---	-------------------------

Article 2 : Copie du présent arrêté sera notifiée au propriétaire et à la Sous-Préfecture.

et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Lizy sur Ourcq,
- Monsieur le Directeur du Centre de tri postal,
- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lizy sur Ourcq,
- Monsieur le Directeur du Cadastre du Centre des Impôts de Meaux,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq,
- La SAUR,
- ENEDIS et EDF,
- L'INSEE.

Ocquerre, le 04 octobre 2024

Le Maire,
Bruno GAUTIER

